

LES OFFICIELS : JUGE, ARBITRE & SUPERVISEUR de la WKA-France/WKF-France/ICO-France

LES DISCIPLINES

Chaque « groupe de discipline » (ou mention) à ses propres qualifications de juge, d'arbitre et de superviseur. Les disciplines représentées au sein des antennes françaises de la WKA et WKF sont les suivantes :

-mention « **Boxes pieds-poings** » - BPP (Points-fighting, Full-contact, Low-kick, K1-style et Oriental-boxing)

-mention « **Pieds-poings-sol** » - PPS (Shoot-boxing, Sub-strike et Shoot-wrestling/MMA)

-mention « **Submission-wrestling** » - SUB (Submission-grappling)

-mention « **Forms** » - FORM : Formes traditionnelles (Traditional-forms) et formes modernes (Free-style-forms et Musical-forms)

-mention « **Fitness** » - CAR: Formes de Fitness (Aéro-fight et Aéro-kick)

-mention « **Defense** » - DEF : Formes de défense personnelle (Freehand-defense, kick-defense et stick-defense).

LA DISSOCIATION DES COMPÉTENCES

Avertissement : À la WKA-France, les fonctions de juge, d'arbitre et de superviseur sont dissociées et représentent des compétences totalement différentes. Ainsi les certifications (examens) sont également dissociées pour les diplômes de juge, d'arbitre et de superviseur. Ainsi, on peut être un excellent juge sans être performant en arbitrage et/ou en supervision.

La formation d'un officiel STAGIAIRE aborde les deux fonctions de base (« juge » et « arbitre »). Même si certains officiels ne se destinent qu'à la première fonction.

Passage d'un niveau à une autre : pour accéder aux compétences du **niveau 2 (national)** il faut disposer de l'ensemble des connaissances et compétences du **niveau 1 (régional)**, c'est-à-dire : juge et arbitre. Ex. : pour accéder au titre de « juge national stagiaire » (JNS), il faut disposer du titre de juge régional **titulaire** (JRT) ou d'arbitre régional **titulaire** (ART), puis suivre la formation de juge national et d'arbitre national afin de bien connaître ces deux fonctions complémentaires.

Les validations de titres d'officiels s'obtiennent par une évaluation à l'issue de plusieurs saisons de pratique et d'un nombre minimum de présence sur des manifestations. L'examen porte sur les connaissances réglementaires (écrit et oral) et sur une évaluation pratique.

LES DIPLÔMES

Les qualifications de *juge*, *d'arbitre* et de *superviseur* sont les suivantes :

1. Pour les moins de 18 ans : JEUNE-OFFICIEL (12 à 17 ans)

NIVEAU REGIONAL

- Attestation de **jeune officiel régional stagiaire (JORS)**. Ce titre permet l'aide à l'encadrement de compétitions locales et régionales de jeunes sous la présence physique d'un JART.
- Diplôme de **jeune officiel régional titulaire (JORT)**. Ce titre permet d'officier en responsabilité sur des compétitions locales, régionales et interrégionales de jeunes.
- Attestation de **jeune superviseur régional stagiaire (JSRS)**. Ce titre permet d'officier sur des compétitions nationales de jeunes sous la présence physique d'un SRT.

- Diplôme de **jeune-superviseur régional titulaire (JSRT)**. Ce titre permet d'officier en responsabilité sur des compétitions nationales de jeunes.

NIVEAU NATIONAL

- Attestation de **jeune officiel national stagiaire (JONS)**. Ce titre permet d'officier sur des compétitions nationales de jeunes sous la présence physique d'un JANT.
- Diplôme de **jeune officiel national titulaire (JONT)**. Ce titre permet d'officier en responsabilité sur des compétitions nationales de jeunes.
- Attestation de **jeune superviseur national stagiaire (JSNS)**. Ce titre permet d'officier sur des compétitions nationales de jeunes sous la présence physique d'un SNT.
- Diplôme de **jeune-superviseur national titulaire (JSNT)**. Ce titre permet d'officier en responsabilité sur des compétitions nationales de jeunes.

2. A partir de 18 ans : OFFICIEL

NIVEAU REGIONAL

- Attestation de **juge et arbitre régional stagiaire (JARS)**. Ce titre permet l'aide à l'encadrement de compétitions locales et régionales de jeunes et d'adultes sous la présence physique d'un JART.
- Diplôme de **juge régional titulaire (JRT)**. Ce titre permet d'officier en responsabilité sur des compétitions locales, régionales et interrégionales.
- Diplôme de **arbitre régional titulaire (ART)**. Ce titre permet d'officier en responsabilité sur des compétitions locales, régionales et interrégionales.
- Attestation de **superviseur régional stagiaire (SRS)**. Ce titre permet d'officier sur des compétitions nationales de jeunes sous la présence physique d'un SRT.
- Diplôme de **superviseur régional titulaire (SRT)**. Ce titre permet d'officier en responsabilité sur des compétitions nationales de jeunes.

NIVEAU NATIONAL

- Attestation de **juge et arbitre national stagiaire (JANS)**. Ce titre permet d'officier sur des compétitions régionales sous la présence physique d'un JANT.
- Diplôme de **juge national titulaire (JNT)**. Ce titre permet d'officier en responsabilité sur des compétitions nationales.
- Diplôme de **arbitre national titulaire (ANT)**. Ce titre permet d'officier en responsabilité sur des compétitions nationales.
- Attestation de **superviseur national stagiaire (SNS)**. Ce titre permet d'officier sur des compétitions nationales de jeunes sous la présence physique d'un SNT.
- Diplôme de **superviseur national titulaire (SNT)**. Ce titre permet d'officier en responsabilité sur des compétitions nationales de jeunes.

NIVEAU INTERNATIONAL AMATEUR

- Attestation de **juge et arbitre international stagiaire (JAIS)**. Ce titre permet d'officier sur des compétitions internationales sous la présence physique d'un JIT.
- Diplôme de **juge international titulaire (JIT)**. Ce titre permet d'officier en responsabilité sur des compétitions internationales.
- Diplôme de **arbitre international titulaire (AIT)**. Ce titre permet d'officier sur des compétitions en responsabilité sur des compétitions internationales.
- Attestation de **superviseur international stagiaire amateur (SISA)**. Ce titre permet d'officier sur des compétitions nationales de jeunes sous la présence physique d'un SITA.
- Diplôme de **superviseur international titulaire amateur (SITA)**. Ce titre permet d'officier en responsabilité sur des compétitions nationales de jeunes.

NIVEAU INTERNATIONAL PROFESSIONNEL

- Cette qualification est réservée aux élites de l'arbitrage. Chaque pays ne dispose qu'une poignée de personnes disposant de cette qualification.